



PROJETS DE RÉSOLUTIONS

**31^e Assemblée Générale Annuelle
23 juin 2026**

1. Recommandation du conseil d'administration sur les trop-perçus (R.R.I., art. 22.1)

*Sur la proposition de _____, appuyée par _____,
Il est résolu que les trop-perçus de l'exercice financier terminé le 31 mars 2026
soient affectés à la réserve générale.*

2. Nomination d'un auditeur externe (R.R.I., art. 21.1)

*Sur la proposition de _____, appuyée par _____,
Il est résolu de mandater la firme Beaulieu Brisson à titre d'auditeur externe
pour l'exercice financier 2026-2027.*

3. Modification au Règlement de régie interne

*Sur la proposition de _____, appuyée par _____,
Il est résolu d'adopter les mises à jour apportées au Règlement de régie interne
telles que présentées aux membres.*

4. Modification des statuts de constitution

*Sur la proposition de _____, appuyée par _____, il
est résolu que les statuts de constitution de la Coopérative soient modifiés de la
manière suivante :*

a. Le nouveau nom de la Coopérative est :

Coopérative de soutien à domicile de Laval, CIC

b. L'objet est modifié pour y ajouter :



La Coopérative est exploitée dans l'intérêt de la collectivité qu'est la ville de Laval.

c. Les autres dispositions des statuts sont modifiées par l'ajout de la phrase suivante :

« et ne versera aucun intérêt sur les parts privilégiées émises aux membres. Par conséquent, la Coopérative est à but non lucratif. »

Il est par ailleurs résolu d'autoriser Mme Maureen Cyr, présidente et administratrice, à signer la requête de modification des statuts adressée au ministre. Il est aussi résolu d'autoriser M. Pierre Bédard, administrateur à attester que la présente résolution a été adoptée conformément à l'article 119 de la Loi sur les coopératives.

Note :

Les projets de résolutions seront présentés pour adoption lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 23 juin 2026. Elles sont sujettes à l'approbation des membres conformément aux règlements de la Coopérative.